



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 01/12/2025

ID : 083-218300036-20251125-DCM2025_087-DE



Délibération N° 2025-087

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM., Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT et Christian CHILLI.

Excusé : Raymond BORIO représenté par Hugues MARTIN.

Absents : Virginie MICHEL, Claire CANDELA et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

TRANSFERT DE COMPETENCE DES COMMUNES DU LUC ET DE TANNERON AU PROFIT DU TERRITOIRE D'ENERGIE VAR SYMIELECVAR ET REPRISE DE COMPETENCE PAR LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Ampus a reçu un courrier de TERRITOIRE D'ENERGIE VAR - SYMIELECVAR daté du 17 novembre 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune du LUC par délibération n° 2025/19 en date du 13 mars 2025 a acté le transfert de compétence optionnelle n°6 « Organisation de la distribution publique du Gaz » au profit de TERRITOIRE D'ENERGIE VAR – SYMIELECVAR,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune du TANNERON par délibération n° DL2025-54 en date du 28 août 2025 a acté le transfert de compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique » au profit de TERRITOIRE D'ENERGIE VAR – SYMIELECVAR,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune du FORCALQUEIRET par délibération n° 2025/019 en date du 30 juillet 2025 a acté la reprise de la compétence optionnelle n°7 « IRVE « Réseau de prise en charge électrique »,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de TERRITOIRE D'ENERGIE VAR - SYMIELECVAR par délibérations n° 2025/097, 2025/098 et 2025/099 en date du 14 octobre 2025 a acté favorablement pour ces adhésions et cette reprise de compétence.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts et reprise de compétence par délibération du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le transfert de compétence optionnelle n°6 « Organisation de la distribution publique du Gaz » de la commune du LUC au profit de TERRITOIRE D'ENERGIE VAR – SYMIELECVAR,

APPROUVE le transfert de compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique » de la commune de TANNERON au profit de TERRITOIRE D'ENERGIE VAR – SYMIELECVAR,

APPROUVE la reprise de compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique » de la commune de FORCALQUEIRET,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

